



Résiliation bail dérogatoire

Par **Gazelle1985**, le **22/09/2020** à **22:29**

Bonjour nous avons signé en octobre 2019, un bail commercial (inscrit sur le papier) de un an reconductible pour un local commercial. Avec promesse de l'agence de passer en bail 3 6 9 . Or après 3 inondations dans le local, des expertises qui ont traîné, un local en l'état car rien n'a été fait, le propriétaire nous envoie un huissier prochainement pour nous virer avec un préavis de 3 mois . Quels sont nos recours ?

Sachant que l'on nous a imposé ce bail précaire de la part de l'agence, et que le local n'était pas dans le même état entre le moment de la signature du bail et celui où nous avons fait l'état des lieux .